

ESPACE LUDIQUE en MILIEU SCOLAIRE

Quelques conseils de mise en œuvre

Le rappel des différentes étapes de la mise en œuvre d'un espace ludique n'a aucun caractère normatif. Les éléments qui suivent constituent une suggestion de procédure plus ouverte que contraignante.

1. POUR OUVRIR UN ESPACE LUDIQUE

- Informer du projet l'IEN de circonscription
- Identifier le lieu (salle de classe, espace réservé dans la bibliothèque, etc. : capacité 15 à 25 enfants)
- Faire adhérer l'équipe au projet en présentant les objectifs :

l'espace ludique en milieu scolaire est un lieu dédié au jeu à l'intérieur de l'école élémentaire, accessible à l'enfant sur la base du volontariat pendant le temps périscolaire et les récréations.

C'est un outil efficace pour :

- aménager les rythmes et l'espace scolaires
- lutter contre les incivilités et la violence
- améliorer l'image de l'école auprès des enfants et de leurs familles.

2. CONCERTATION AVEC LA MUNICIPALITÉ

- En relation avec l'IEN, soumettre le projet au maire de la commune ou à l'adjoint compétent
- Présentation du dossier comprenant la plaquette et des documents d'information
- Proposition éventuelle de visite d'un espace ludique ouvert dans la région
- Recherche de financement en fonction des types de budgets existants
(en aucun cas le prix de la sélection de jouets ne doit dépasser 1 500 € TTC ou 1 200 € HT)
- Signature de la convention entre les représentants de la collectivité et l'Education nationale (DASEN, IEN ou directeur d'école)
- L'encadrement est assuré par le personnel dépendant de l'éducation nationale et de la municipalité
- Demande de devis auprès d'un grossiste, commande de la sélection de jouets, réception et vérification.

3. MISE EN ŒUVRE DE L'ESPACE

- Déballez les jouets, consolidez les boîtes de jeux avec du film plastique transparent, photocopiez les règles
- Chaque type de jouets peut être regroupé et transporté dans des cajots en plastique, par exemple
- Rangement dans un meuble réservé à cet effet
- Tables et chaises en îlots, éventuellement dalles de moquette libres au sol, pour pouvoir jouer par terre
- Identification de l'espace ludique sur la porte.

4. PRESENTATION DE L'ESPACE LUDIQUE AUX ÉLÈVES

- Présenter les heures d'ouverture et les modalités d'organisation propres à l'école
- Expliciter les règles de base :
respecter l'autre, prendre soin des jouets, les ranger en fin de séance pour être sûr de les retrouver, laisser les constructions en l'état, chaque enfant pouvant les enrichir à son tour, etc.

5. PERSONNEL ENCADRANT

L'encadrement ne nécessite aucune formation particulière, si ce n'est la bienveillance et les qualités requises pour surveiller des enfants

Rôle de l'encadrant :

- garantir la paix sociale tout en acceptant le bruit de la vie qui fait partie intégrante du jeu
- respecter la combinaison spécifique des jeux qui permet les résultats, sans ajout ou retrait d'aucune sorte
- répondre aux demandes de l'enfant en respectant son autonomie
- permettre le libre choix des jouets par l'enfant, ce qui est un principe majeur

En aucun cas on impose un jouet, ni on organise les jeux, ce qui n'exclut pas d'encourager un enfant à constater la diversité des jouets pour qu'il fasse un autre choix notamment s'il convoite un jouet déjà en mains.

6. GARANTIR LE BON FONCTIONNEMENT

- Observer de temps en temps enfants et encadrant dans l'espace ludique et rappeler les règles si besoin est.

